

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2015

Le conseil municipal, dûment convoqué le 5 mars 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Georges SILVESTRE - Laurent DUTKIEWICZ - Marie-Jeanne LIATOUT - Sylvie PEGOURIE - Patricia ALLOUCHE - Michèle PAEMELAERE - Jean-Marie MANGEOT - Martial FAILLET -- Patrice LAPIERRE - Christian MARCUCCILLI - Thierry DUSSAUGE.

Excusés : Murielle BARBECOT (pouvoir à G. SILVESTRE) - Jacky NOUET (pouvoir à C.MARCUCCILLI) - Elizabeth MAQUET (pouvoir à JM MANGEOT)

Secrétaire de séance : Georges SILVESTRE

Monsieur DUSSAUGE demande la rectification du dernier compte-rendu concernant le vote des tarifs de location de la salle des fêtes au cours duquel il s'est abstenu, le vote n'était donc pas à l'unanimité.

Monsieur le maire demande à l'assemblée de rajouter le choix d'un prestataire pour le contrat des photocopieurs à l'ordre du jour, demande acceptée à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

L'assemblée approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2014 dressés par Monsieur BISSON trésorier

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

L'assemblée, sous la présidence de Christian Marcucilli, vote à l'unanimité les comptes administratifs 2014 :

- budget principal :
 - section de fonctionnement avec un excédent cumulé de 119 427.69 €
 - section d'investissement avec un excédent cumulé de 119 616.67 € et un déficit de restes à réaliser de 108 343.00 €

- budget TVA local commercial :
 - section de fonctionnement avec un excédent cumulé de 18 313.55 €
 - section d'investissement avec un déficit cumulé de 12 707.05 €
 - et sans reste à réaliser

- budget assainissement :
 - section d'exploitation avec un déficit cumulé de 3 087.34 €
 - section d'investissement avec un excédent cumulé de 214 370.03 € et un déficit de restes à réaliser de 214 369.00 €

AFFECTATION DE RESULTAT

A l'unanimité l'assemblée décide d'affecter la somme de 12 707,05 au budget local commercial, à l'article 1068 de la section d'investissement.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le maire rappelle les taux d'imposition et propose de les reconduire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les taux d'imposition sont maintenus de la façon suivante :

- taxe d'habitation	12,98 %
- foncier bâti	14,16 %
- foncier non bâti	41,64 %

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

Les budgets primitifs 2015 sont soumis vote, de la façon suivante :

- <u>commune</u> :	
* fonctionnement	744 614,69 € avec un report d'excédent de 119 427.69 €
* investissement	591 024.36 €
- <u>assainissement</u> :	
* exploitation	36 878.00 € avec un report de déficit de 3 097.34 €
* investissement	328 545.03 €
- <u>local commercial</u> :	
* fonctionnement	22 925.50 € avec un report d'excédent de 5 606.50
* investissement	32 846.05 €

Ces budgets sont votés à l'unanimité

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1396 du code général des impôts permettant au conseil municipal de majorer la valeur locative cadastrale des terrains constructibles situés dans les zones urbaines ou à urbaniser, lorsque les voies publiques et les réseaux d'eau, d'électricité et, le cas échéant, d'assainissement existant à la périphérie de la zone à urbaniser ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter dans l'ensemble de cette zone, d'une valeur forfaitaire comprise entre 0 et 3 € par mètre carré pour le calcul de la part de taxe foncière sur les propriétés non bâties revenant à la commune.

Un débat s'engage sur l'opportunité de cette taxe sur la commune. Monsieur le maire rappelle que la commune pourrait se porter acquéreur de parcelles avec l'appui de l'Etablissement Public Foncier de l'Ain. Monsieur MANGEOT fait remarquer qu'il faut bien recenser les propriétaires concernés.

Dans l'immédiat cette taxe n'est pas voté car il est possible de le faire jusqu'à fin septembre, son opportunité sera réétudiée en fonction de l'évolution des projets d'aménagement sur les zones AU.

Madame BARBECOT arrive à 23 h 10.

Monsieur le Maire propose de convier l'EPF lors de la prochaine séance du conseil.

CONTRAT PHOTOCOPIEUR

Monsieur SILVESTRE communique une synthèse des propositions de 4 sociétés pour la location de 2 photocopieurs, un pour la mairie et l'autre pour l'école. La commission propose de retenir la société CPS PRINTING pour un montant trimestriel de 750,24 € HT pour 2 photocopieurs neufs. Après délibération, l'assemblée valide à l'unanimité ce choix.

QUESTIONS DIVERSES

M. PETRONE :

- la commission scolaire a étudié une demande de dérogation au périmètre scolaire. Malgré les bonnes raisons de la famille, elle a émis un avis négatif car la commune de résidence ne participera pas à hauteur des frais scolaires de l'école, le conseil municipal confirme cette décision.
- la société ATTILA a transmis un devis de 15 000 € pour la reprise de l'étanchéité de la salle d'évolution. Des solutions de moindre coût vont être regardées.
- un devis de 71 908,20 € TTC a été reçu pour l'extension du parking de la gare. Une demande de subvention sera faite lors de la prochaine séance de conseil.

Mme BARBECOT :

- la nouvelle bibliothécaire propose 2 ateliers pour Pâques, souhaite organiser des expositions. Une conteuse viendra une fois par mois. La médiathèque est désormais ouverte au public tous les samedis.
- le repas du CCAS aura lieu le 11 avril.

M. DUTKIEWICZ :

- Mme VIPREY qui anime bénévolement un atelier pendant les TAP ne pourra pas assurer la dernière période et propose sa fille qui souhaite être rémunérée. La mise en place d'un contrat de recrutement étant lourde administrativement pour une période courte, il lui est proposé de passer par l'association SERV'EMPLOI.

La séance est levée à 0 H.